

Conditions d'admission maturité professionnelle

Classe professionnelle de graphisme avec MP1 en arts visuels et arts appliqués intégrée



Condition de base

En principe, les exigences sont les mêmes que pour l'enseignement gymnasial. La formation à la maturité professionnelle débute au même niveau que la formation gymnasiale. Les deux se basent sur la matière enseignée jusqu'au milieu de la 11e année scolaire. La différence entre les deux formations réside dans le fait qu'en MP1, la matière enseignée dans certaines branches est réduite par rapport à celle enseignée dans les classes gymnasiales.

Admission sans examen

Est admis sans examen, dans la partie francophone du canton, quiconque fréquente une classe/section p (préparant aux écoles de maturité) ; dans la partie germanophone, quiconque suit l'enseignement gymnasial à la fin du premier semestre de 9e année et obtient un bulletin suffisant ou quiconque est jugé apte par l'établissement scolaire responsable en ce qui concerne les compétences et l'attitude face au travail et à l'apprentissage en allemand, en français, en mathématiques et dans la discipline Natur-Mensch-Mitwelt.

Tous les autres candidats et candidates doivent passer un examen d'admission des branches fondamentales.

Examen d'admission (branches fondamentales)

L'évaluation pour l'accès à la MP 1 porte sur les branches mathématiques, langue maternelle (français), 2e langue nationale (allemand) et anglais selon le plan d'études pour le degré secondaire I, section M, y compris le 1er semestre de la 11e année d'école.

L'examen d'admission est réussi si la moyenne de toutes les notes de branche pondérées est supérieure ou égale à 4.0. Pour le calcul de la moyenne, les résultats sont pondérés comme suit:

Mathématiques	compte double	examen écrit
Langue maternelle (français)	compte simple	examen écrit
2e langue nationale (allemand)	compte simple	examen écrit et oral
Anglais	compte simple	examen écrit

Test d'aptitude en arts visuels

Le test d'aptitude en arts visuels de la maturité professionnelle doit être passé par tous les candidats et toutes les candidates, car il est exigé par l'orientation « arts visuels et arts appliqués » de la maturité professionnelle. Ce test est réussi si la note du test est supérieure ou égale à 4.0.

Inscription aux examens

Comme notre partenaire de maturité professionnelle, la GIBB à Berne, ne dispose pas d'un examen des branches fondamentales en français, les candidat-e-s francophones passent cet examen au CFP de Bienne.

Le test d'aptitude en arts visuels aura lieu à la GIBB à Berne avec les candidat-e-s germanophones. Un suivi francophone sera garanti.

Les formulaires d'inscription pour les deux examens peuvent être téléchargés de notre site internet.

Schule für Gestaltung
Bern und Biel
Ecole d'Arts Visuels
Berne et Bienne

Salzhausstrasse 21
21, rue de la Gabelle
CH-2503 Biel-Bienne
T + 41 (0)32 344 20 10
F + 41 (0)32 344 20 11
office.biel@sfgb-b.ch
www.sfgb-b.ch